

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_130

Objet : Mise en vente d'un bien au 21 Rue Charles Capelle à Neuf-Berquin - Modification du prix de mise en vente

Séance du mardi trente septembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Présents (61) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Sylvie HEMELSDAEL (Suppléante) - Laurence BARROIS - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15) :

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Arnaud DEVILLEZ à Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à César STORET - Marjorie VANDENBERGHE à Serge OLIVIER - Pierre GRANDGENEVRE à Gaëlle LEFEVRE - Danielle MAMETZ à Joël DEVOS - Philippe DUHAMEL à Florence BRISBART - Audrey SCHERRIER à Valentin BELLEVAL - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIE - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Dominique WALBROU à Philippe GRIMBER - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Yves DEBRUYNE - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Yves DEBRUYNE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_130

Objet : Mise en vente d'un bien au 21 Rue Charles Capelle à Neuf-Berquin - Modification du prix de mise en vente

Dans un souci de rationalisation des dépenses d'entretien et de réhabilitation de son patrimoine bâti, Cœur de Flandre agglo souhaite mener une politique de cession d'une partie de son patrimoine bâti, certains biens n'ayant plus de projet avancé.

Cœur de Flandre agglo est propriétaire de l'immeuble suivant :

Adresse	Commune	Parcelle	Type de bien / Dénomination	Surface
21 rue Charles Capelle / 19 ter Rue Charles Capelle	Neuf-Berquin	B 631 / B1244	Maison	424 m ² (88 m ² de surface habitable)

Par délibération n°2024/152 en date du 17 septembre 2024, il a été décidé de mettre en vente ce bien au prix de 165 000 €, conformément à l'avis des domaines en date du 26 avril 2024.

Le bien n'ayant reçu aucune offre en adéquation avec ce prix de mise en vente, une nouvelle évaluation des domaines a été sollicitée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant l'appartenance de ce bien immobilier au domaine privé de la collectivité ;

Considérant la volonté de sortir ce bien du parc immobilier intercommunal afin de rationaliser le patrimoine de la collectivité ;

Considérant l'avis des domaines en date du 16 juillet 2025, modifiant l'avis du 26 avril 2024, portant ainsi la valeur vénale du bien à 150 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 15 % ;

Il vous est proposé :

- de donner son accord sur la remise en vente du bien suivant, selon le prix de de vente mentionné ci-après :

Adresse	Commune	Parcelle	Surface	Prix de mise en vente
21 rue Charles Capelle / 19 ter Rue Charles Capelle	Neuf-Berquin	B 631 / B1244	423 m ² (88 m ² de surface habitable)	150 000 €

- d'autoriser le Président ou son représentant à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à une vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au Code général des collectivités territoriales,

- de fixer les modalités de vente comme suit : vente ouverte à tous, immeuble vendu en l'état, taxes à la charge de l'acquéreur, choix de l'offre d'acquisition réalisé principalement en fonction du prix proposé et des garanties de financement, sous réserve de la possibilité de privilégier une offre moins avantageuse financièrement mais présentant un projet de qualité.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,



Yves DEBRUYNE

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 30 septembre 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

